



**PRÉFET  
D'INDRE-  
ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**ARRÊTE**  
**définissant les secteurs où la présence de la loutre**  
**ou du castor d'eurasie est avérée dans le département d'Indre-et-Loire**  
**pour la campagne 2023-2024**

Le préfet d'Indre-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code de l'environnement ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2023 donnant délégation de signature à Madame Corinne BIVER directrice départementale des territoires d'Indre-et-Loire ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007 modifié fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles en application de l'article L 427-8 du Code de l'environnement ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 2 septembre 2016 pris pour l'application de l'article R.427-6 du Code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classés nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain ;

**Vu** les suivis réalisés par l'OFB permettant d'identifier les indices de présence du castor d'Eurasie et de la loutre sur les cours d'eau du département d'Indre-et-Loire afin de délimiter leur aire de répartition ;

**Vu** l'avis émis par la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage en date du 27 avril 2023 ;

**Vu** la consultation du public concernant les décisions ayant une incidence sur l'environnement qui s'est déroulée du 2 mai 2023 au 22 mai 2023 ;

**Considérant** que le projet du présent arrêté, mis à la disposition du public dans les conditions prévues au II de l'article L. 120-1 du Code de l'environnement a permis d'effectuer des corrections administratives des communes identifiées et l'objet que d'observations à caractère général sur l'actualisation de la liste ;

**Considérant** qu'il y a lieu de définir annuellement les secteurs dans lesquels la présence de la loutre ou de castor d'Eurasie est avérée ;

**Sur proposition** de la Directrice départementale des territoires d'Indre-et-Loire :

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : La présence du castor et de la loutre est avérée dans les communes d'Indre-et-Loire, voire la liste des communes et les cartes figurant en annexe, pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024.

**Article 2** : Sur le territoire de ces **160 communes** conformément à l'article 3 de l'arrêté du 8 juillet 2013 susvisé, l'usage des pièges de catégorie 2 et 5 est interdit sur les abords des cours d'eaux et bras morts, marais, canaux, plans d'eaux et étangs, jusqu'à la distance de 200 mètres de la rive, exception faite du piège à œuf placé dans une enceinte munie d'une entrée de onze centimètres par onze centimètres.

**Article 3** : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le préfet d'Indre-et-Loire ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4** : La secrétaire générale de la Préfecture, les sous-préfets des arrondissements de Chinon et de Loches, la directrice départementale des territoires, les maires du département, le colonel commandant le groupement de gendarmerie d'Indre-et-Loire, le directeur départemental de la sécurité publique, le chef du service départemental de l'office français pour la biodiversité, le président de la fédération départementale des chasseurs d'Indre-et-Loire, ainsi que les bénéficiaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans toutes les communes du département.

Tours, le 31 MAI 2023

La directrice départementale des territoires

Corinne BIVER

## ANNEXE

### Liste des communes d'Indre-et-Loire avec présence avérée de castor d'Europe ou de Loutre. Campagne cynégétique 2023/2024

liste des communes d'Indre-et-Loire avec : Présence avérée de loutre et/ou castor

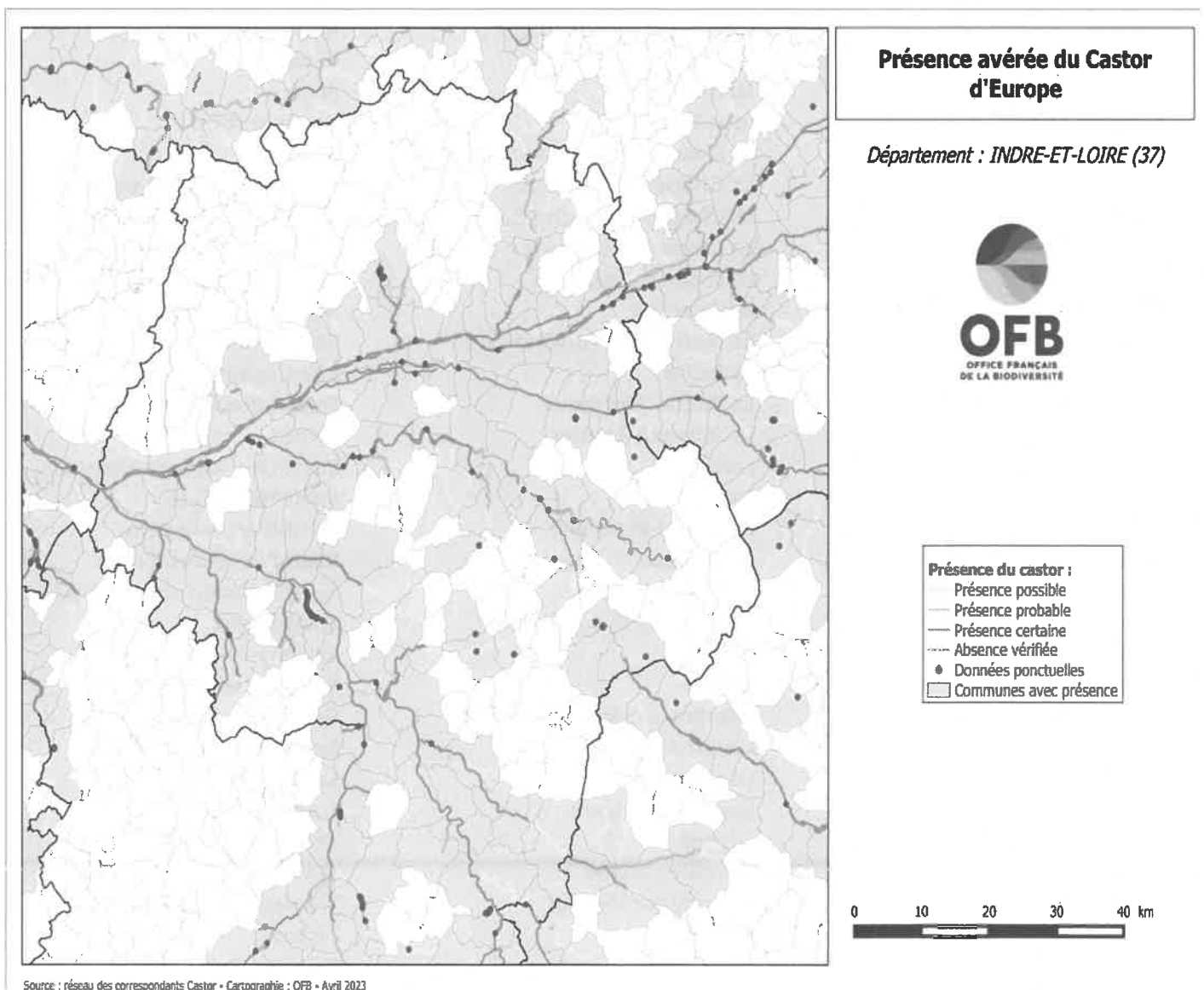
Abilly	Cravant-les-Côteaux	Ports-sur-Vienne
Amboise	Crissay-sur-Manse	Pouzay
Anché	Crouzilles	Preuilly-sur-Claise
Antogny-le-Tillac	Descartes	Pussigny
Artannes-sur-Indre	Dierre	Reignac-sur-Indre
Assay	Epeigné les Bois	Reugny
Athée-sur-Cher	Esvres	Richelieu
Auzouer-en-Touraine	Fondettes	Rigny-Ussé
Avoine	Francueil	Rilly-sur-Vienne
Avon-les-Roches	Genillé	Rivarennes
Azay-le-Rideau	Huismes	Rivière
Azay-sur-Cher	Joué-lès-Tours	Rochechouart
Azay-sur-Indre	La Celle-Saint-Avant	Saché
Ballan-Miré	La Chapelle-aux-Naux	Saint Jean Saint Germain
Barrou	La Chapelle-Blanche-Saint-Martin	Saint-Antoine-du-Rocher
Beaumont-en-Véron	La Chapelle-sur-Loire	Saint-Avertin
Berthenay	La Croix-en-Touraine	Saint-Branches
Bléré	La Guerche	Saint-Cyr-sur-Loire
Bossay-sur-Claise	La Membrolle-sur-Choisille	Sainte-Maure-de-Touraine
Boussay	La Riche	Saint-Epain
Braye-sous-Faye	La Roche-Clermault	Saint-Etienne-de-Chigny
Bréhémont	La Ville-aux-Dames	Saint-Genouph
Bridoré	Langeais	Saint-Germain-sur-Vienne
Candes-Saint-Martin	Larçay	Saint-Hippolyte
Cangey	Le Grand-Pressigny	Saint-Martin-le-Beau
Cérelles	Le Louroux	Saint-Pierre-des-Corps
Chambon	Lémeré	Saint-Quentin-sur-Indrois
Chambourg-sur-Indre	Lignières-de-Touraine	Saint-Règle
Champigny-sur-Veude	Ligré	Savigny-en-Véron
Chançay	Ligueil	Savonnières
Chanceaux-sur-Choisille	L'Île-Bouchard	Sazilly
Charentilly	Limeray	Sepmes
Chargé	Loches	Seuilly
Château-Renault	Lussault-sur-Loire	Souvigné de Touraine
Chaumussay	Luynes	Tauxigny
Chaveignes	Marcé-sur-Esves	Tavant
Chédigny	Marcilly-sur-Vienne	Theneuil
Cheillé	Mettray	Thizay
Chemillé-sur-Indrois	Montbazou	Tournon-Saint-Pierre
Chenonceaux	Montlouis-sur-Loire	Tours
Chezelles	Monts	Trogues
Chinon	Mosnes	Truyes
Chisseaux	Nazelles-Négron	Vallères

Chouzé-sur-Loire  
 Cinais  
 Cinq-Mars-la-Pile  
 Ciran  
 Civray-de-Touraine  
 Civray-sur-Esves  
 Cormery  
 Côteaux-sur-Loire  
 Courçay  
 Courcoué  
 Couziers

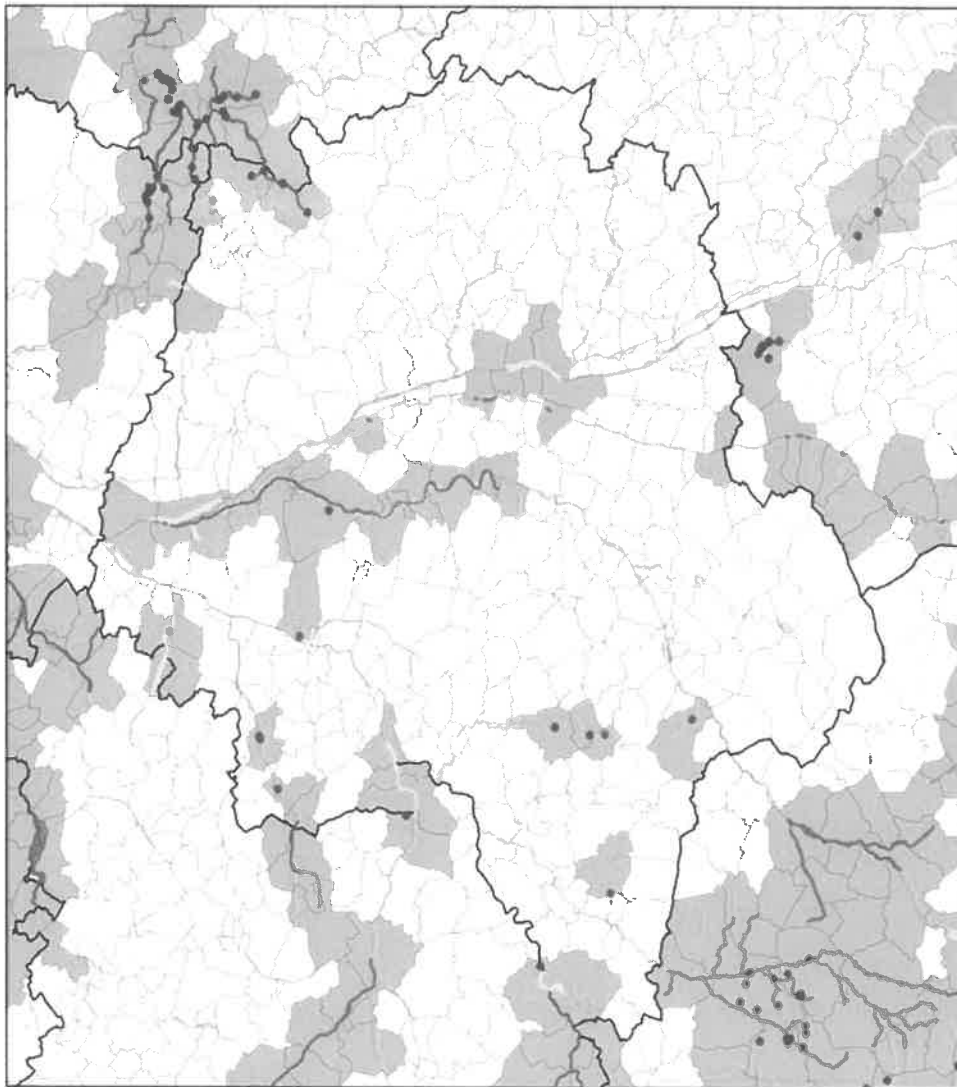
Neuillé-le-Lierre  
 Neuville-sur-Brenne  
 Noizay  
 Nouâtre  
 Nouzilly  
 Noyant-de-Touraine  
 Panzoult  
 Parçay-sur-Vienne  
 Pocé-sur-Cisse  
 Pont-de-Ruan

Veigné  
 Véretz  
 Verneuil sur Indre  
 Verneuil-le-Château  
 Vernou-sur-Brenne  
 Villaines-les-Rochers  
 Villandry  
 Villedomer  
 Vouvray  
 Yzeures-sur-Creuse

**Carte des communes d'Indre-et-Loire avec présence avérée de castor d'Europe**



## Carte des communes d'Indre-et-Loire avec présence avérée de Loutre:



### Présence avérée de la Loutre d'Europe

Département : *INDRE-ET-LOIRE (37)*



**Présence de la loutre :**  
● Données ponctuelles  
■ Communes avec présence



Source : réseau des correspondants Castor - Cartographie : OFB - Avril 2023

